

Conditions générales – Anniversaire Nature&Découvertes

I - Règlement :

Le règlement de la totalité de la prestation doit être réglé dans un magasin Nature&Découvertes (en Suisse) de votre choix ou versé par virement au prestataire. Il confirme ainsi la réservation.

Règlement à verser sur le compte :

Association Into The Nature,
196N route du Jorat, 1000 Lausanne
Banque Alternative
IBAN : CH95 0839 0036 4164 1000 9
ou via TWINT: 0768226175

II - Conditions de résiliation du contrat :

En cas d'annulation du client pour des raisons médicales (certificat médical) :

> jusqu'à 7 jours ouvrés avant la prestation d'anniversaire, Into-The-Nature rembourse la totalité (100%) du montant payé

> jusqu'à 3 jours ouvrés avant la prestation, Into-The-Nature rembourse un forfait de CHF 100.-

> moins de 3 jours ouvrés avant la prestation, la totalité (100%) du montant payé est dû.

En cas d'annulation de l'organisateur pour cause de conditions météorologiques défavorables, la prestation anniversaire est déplacée à une date à convenir entre le client et l'organisateur. Dans la mesure du possible l'organisateur s'engage à en informer le client au moins 24 heures avant la prestation. Si aucune nouvelle date ne convient, l'organisateur s'engage à rembourser la totalité de la somme. Dans tous les autres cas, la prestation ne peut être remboursée en totalité ou même partiellement.

III - Assurances :

Chaque enfant doit être obligatoirement couvert par sa propre assurance accident et rapatriement. Les assurances sont l'affaire des participants ; Nature&Découvertes ainsi que l'organisateur déclinent toutes responsabilités en cas d'accident.

IV - Santé :

Les enfants doivent être en bonne santé ; tout problème de santé (allergies, maladies,...) doit être signalé lors de l'inscription.

V- Responsabilité :

Les conditions météorologiques et tous autres incidents ne peuvent être imputables à Nature&Découvertes et/ou à l'organisateur.

Pour tous les cas litigieux, quels que soient la nationalité des parties concernées et le lieu du litige, le droit suisse est appliqué. Le for juridique se trouve à Lausanne, en Suisse.

VI - Modification du programme :

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme selon les conditions du terrain, de la météo, du niveau des participants ou d'autres facteurs influençant la sécurité du groupe.

VII - Prestations :

> Le prix pour la formule "basic" est de CHF 350.- et pour la formule "extra" de CHF 500.-

Le prix comprend :

> La prestation d'anniversaire est de 3 heures (+ 1 heure pour le goûter) jusqu'à 12 enfants; supplément de CHF 100.- de 13 à 15 enfants. A partir de 16 enfants, un second animateur est nécessaire, le supplément sera alors de 350.-

> Le gâteau d'anniversaire et les boissons (uniquement pour la formule « extra »).

> Le cadeau Nature&Découvertes pour chaque participant (uniquement pour la formule « extra »).

> Le prix pour la thématique "nuit des aventuriers" est de CHF 600.- jusqu'à 7 enfants. L'horaire est à convenir ensemble mais généralement de 18h30 à 08h00. Il comprend le repas du soir, le petit déjeuner ainsi que les boissons.

Le prix ne comprend pas :

Le transport des enfants jusqu'au lieu du rendez-vous

Les assurances individuelles

Contact :

Association Into-The-Nature

Robert Klein - Accompagnateur en montagne avec brevet fédéral

196N route du Jorat

1000 Lausanne

+41 76 822 61 75

robert@into-the-nature.ch

www.into-the-nature.ch